PRIMES ENERGIE

COMMUNIQUE DE PRESSE

2015 : 10 ANS DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Près de 4 millions de Français ont déjà bénéficié de 2 milliards d'€

Impact des CEE sur le plan de rénovation énergétique de l'habitat

Paris, le 07 Avril 2015 - **Au cœur de la transition énergétique, les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) jouent un rôle moteur dans la politique de réduction des consommations d'énergie : selon la Cour des comptes le dispositif aurait permis d'économiser 78,8 TWh entre 2006 et fin 2013, soit l'équivalent de la consommation annuelle de chauffage de six millions de logements. Créé par la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique (POPE) le 13 juillet 2005, le dispositif des CEE s'apprête à fêter sa dixième année. A cette occasion, Primesenergie.fr, spécialiste du financement des économies d'énergie, revient sur l'impact du dispositif sur la politique de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel à travers l'observation des travaux réalisés grâce à ce coup de pouce financier.**

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, MAILLONS ESSENTIELS DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

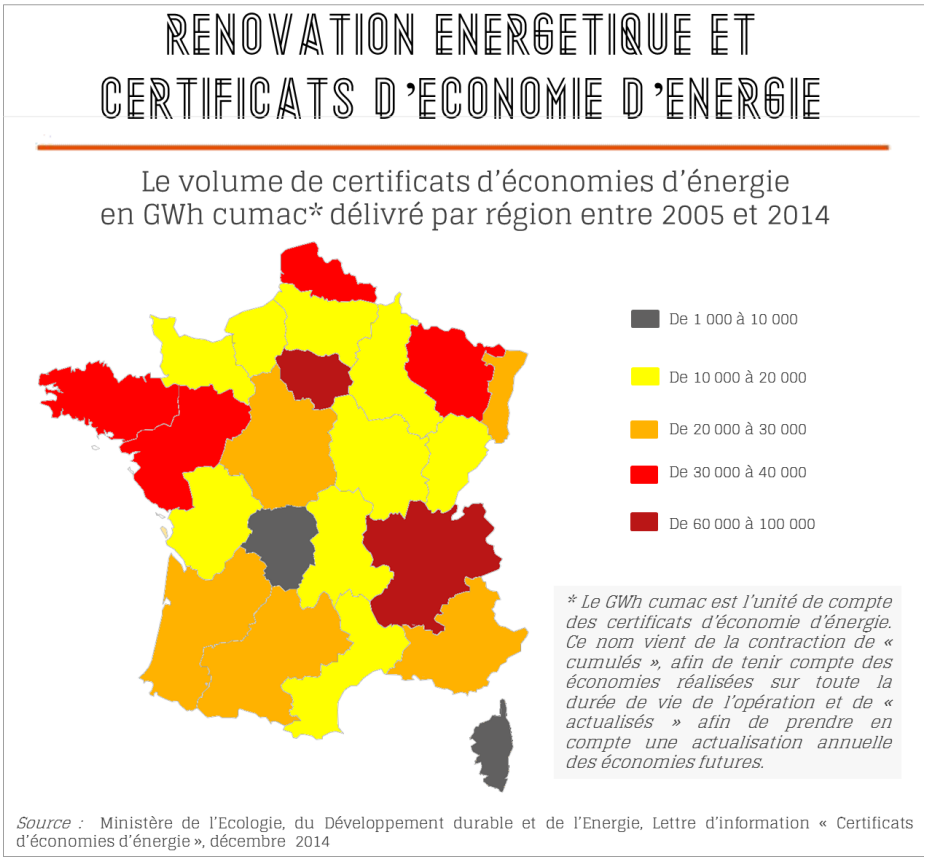

Depuis la mise en place du dispositif des CEE, 2,5 milliards d'euros ont été débloqués pour financer les économies d'énergie. Parmi les priorités affichés par le gouvernement : la rénovation du parc résidentiel avec pour objectif d'atteindre la mise aux normes de 500 000 logements d'ici 2017.

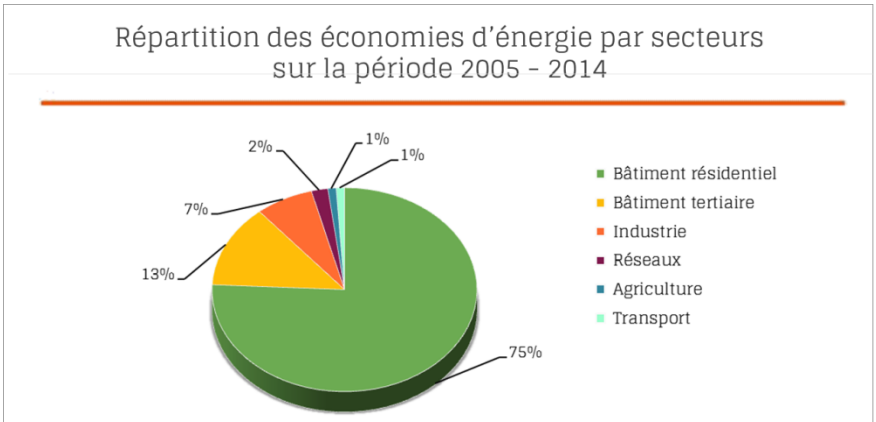

Source : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Lettre d'information « Certificats d'économies d'énergie », décembre 2014

Ainsi, ce sont naturellement les particuliers qui ont été les premiers à bénéficier du dispositif. **Ils ont en effet reçu 1,9 milliards d'euros de primes permettant à 3,5 millions d'entre eux de réaliser des travaux d'économie d'énergie.**

Selon les estimations du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, le bâtiment résidentiel Français représente ainsi 75 % des économies d'énergie réalisées sur la période 2005-2014.

Alors que le bâtiment représente 44 % de l'énergie totale consommée en France (principalement pour le chauffage), l'atteinte de nos objectifs de réduction de 50 % de la consommation énergétique d'ici à 2050 paraît, logiquement, étroitement liée à la rénovation du parc existant. Dans ce contexte, les CEE ont un rôle majeur à jouer et les Français sont de plus en plus nombreux à profiter du dispositif pour réaliser leurs travaux.
L'objectif national affiché par la 3ème période du mécanisme, entré en application le 1er janvier dernier, prévoit d'économiser près de 700 TWh cumac, ce qui représente une somme de près de 3 milliards d'euros en faveur de l'efficacité énergétique, dont une part significative va bénéficier aux particuliers pour financer les travaux d'économies d'énergie dans leurs logements. Parions que cela donne un coup d'accélérateur supplémentaire à la rénovation énergétique ! », commente **Nicolas Moulin, fondateur de Primesenergie.fr.**

2014 : UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'ISOLATION

Avec une hausse de 20 % du nombre de dossiers déposés par les particuliers en 2014, Primesnergie.fr confirme le dynamisme du dispositif des CEE et des primes énergie.

Parmi les travaux de rénovation engagés par les Français ayant bénéficier du dispositif des CEE avec PrimesEnergie.fr l'année dernière, l'isolation arrive en tête avec 28 % des demandes effectuées (en hausse de

18% par rapport à 2013). A noter, en 2013, le chauffage – avec l'installation de chaudière à condensation - occupait la première place du podium des travaux de rénovation énergétique privilégiés. Une préférence pour l'isolation qui devrait se confirmer en 2015 puisque la 3ème période du dispositif des CEE est encore plus incitative sur cette typologie de travaux avec une revalorisation de + 34 % en moyenne du montant de la prime par rapport à la seconde période.

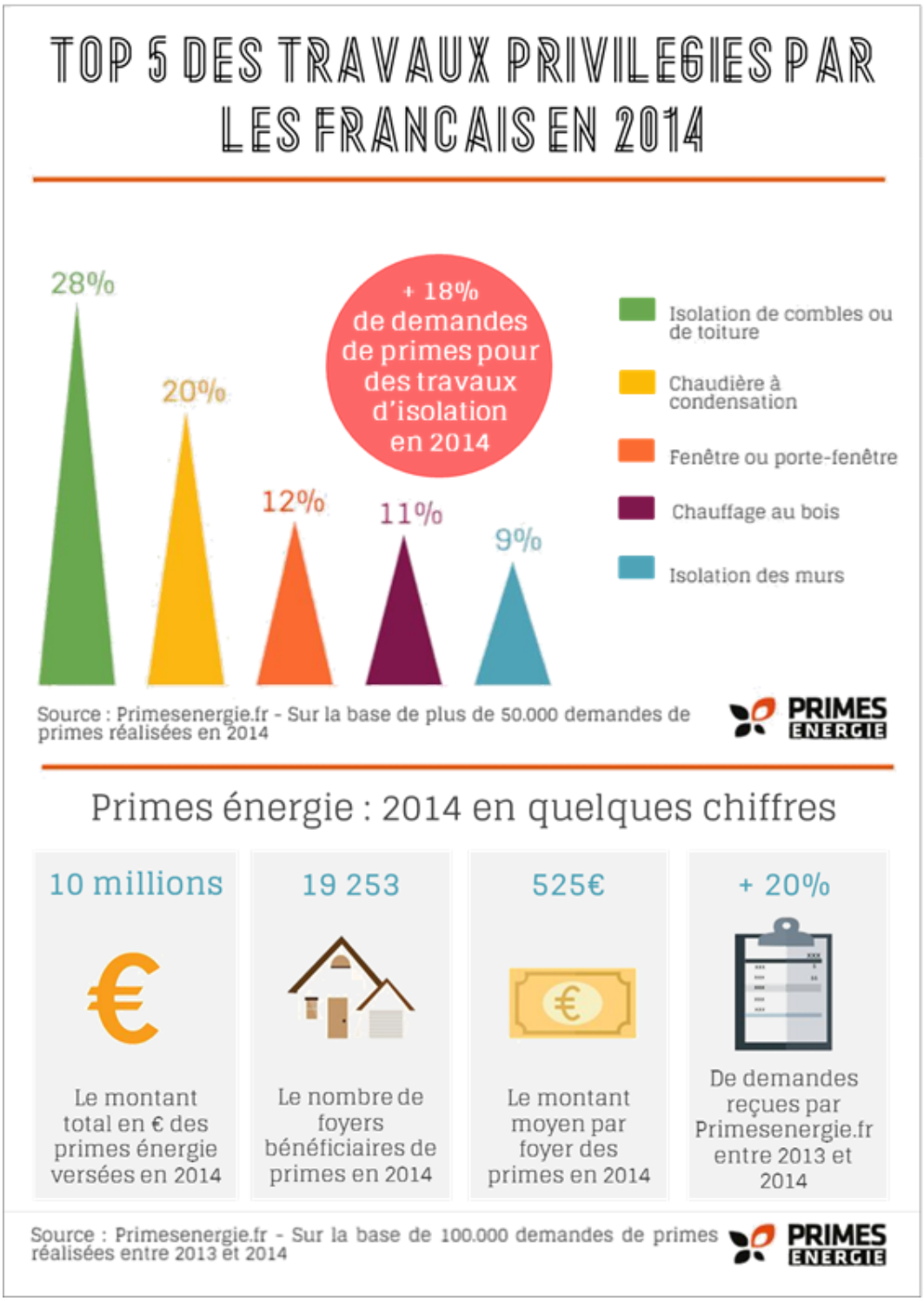

Dans la première édition de son baromètre de la rénovation énergétique, **Primesenergie.fr révélait en 2013 un net clivage Nord-Sud** : le Nord de la France privilégiant l'installation de chaudières à condensation, le Sud, optant quant à lui pour les travaux d'isolation des combles ou de toitures.

2014 marque une évolution de la tendance : si le Sud de la France privilégie toujours en large majorité les travaux d'isolation, ces derniers gagnent du terrain dans les régions du Nord.

A noter enfin, la position inédite de l'Auvergne. Alors qu'en 2013, le remplacement des fenêtres arrivait en tête des travaux réalisés en Basse Normandie, Limousin, Champagne-Ardenne et Auvergne, cette dernière se distingue des autres en 2014 en restant la seule région de France à privilégier ce type de travaux.

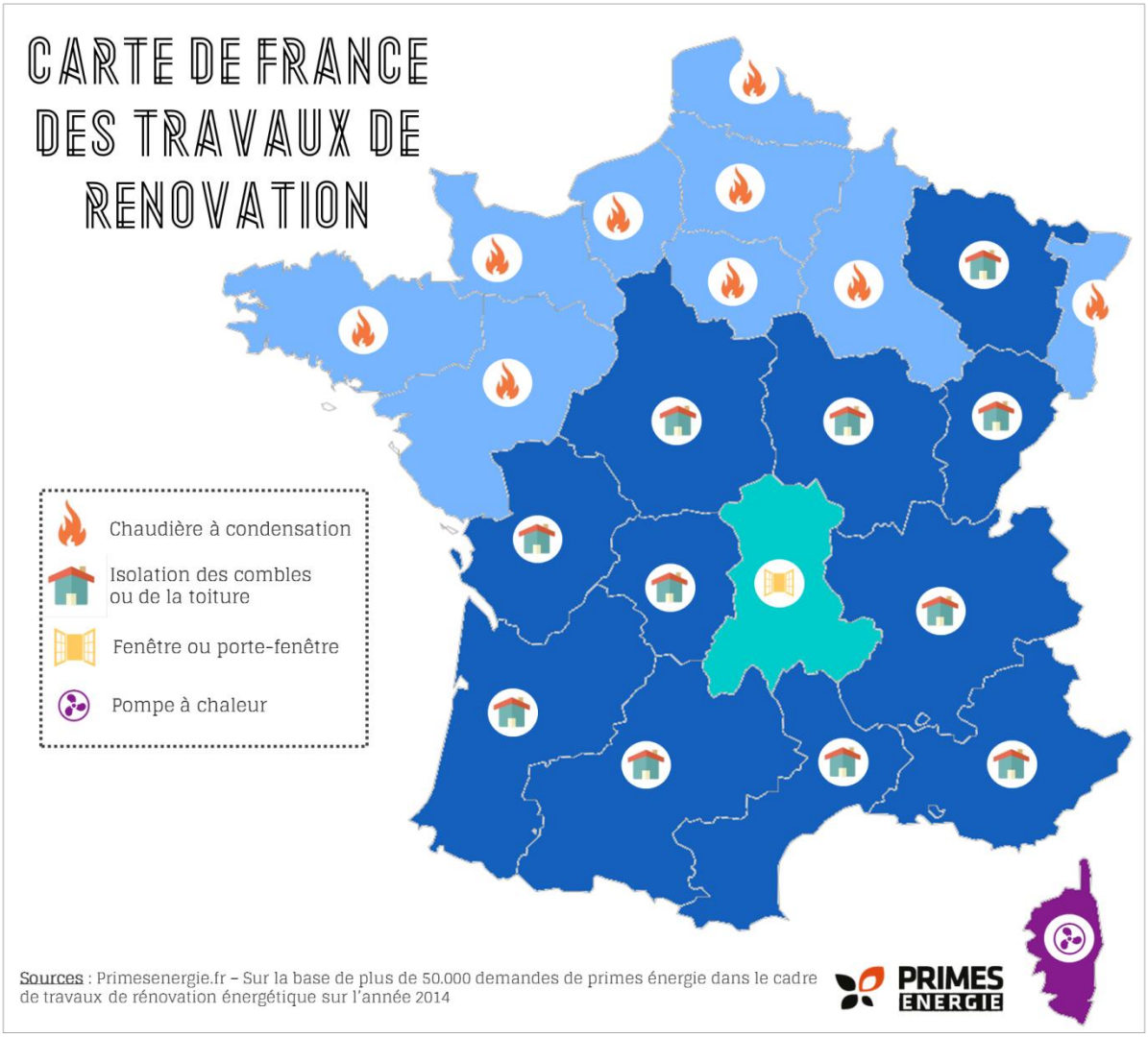

UNE DISTRIBUTION DES CEE INÉGALE : QUI PROFITE LE PLUS DU DISPOSITIF ?

Palmarès des régions les plus « Éco-futées »

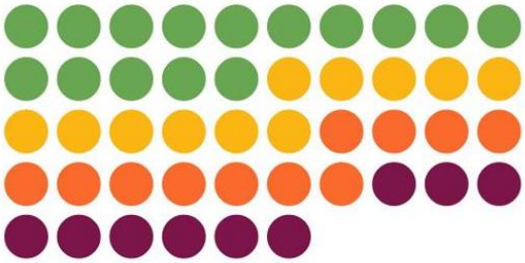

#1 Rhône-Alpes
15% des demandes de primes en 2014

#2 Ex-aequo L'Aquitaine
11% des demandes de primes en 2014

#2 Ex-aequo L'Ile-de-France
11% des demandes de primes en 2014

#3 La Lorraine
9% des demandes de primes en 2014

Source : Primesenergie.fr - Sur la base de plus de 50.000 demandes de primes réalisées en 2014

PRIMES ENERGIE

Montant moyen en euros de la prime énergie versée en région en 2014

399€

Le montant moyen de la prime versée en région

Source : Primesenergie.fr - Sur la base de plus de 50.000 demandes de primes réalisées en 2014

PRIMES ENERGIE

L'analyse des demandes de CEE comptabilisées en 2014 permet de distinguer plusieurs régions de France. **Les quatre régions les plus « éco-futées » représentent à elles-seules 46% des demandes de CEE** : tout d'abord le **Rhône-Alpes (15% des demandes)** suivi de près par **l'Aquitaine et l'Ile-de-France (ex-aequo avec 11% des demandes),** et enfin **la Lorraine (9% des demandes)**.

Avec un montant de 492€, c'est en Franche-Comté que la prime moyenne est la plus élevée – une première marche du podium que la région occupait déjà en 2013 – **talonnée de très près par l'Ile-de-France et l'Alsace**. **En bas du classement, le Languedoc-Roussillon qui enregistre une prime moyenne d'un montant de 232€.** Cet écart s'explique notamment par le fait que le montant des CEE est calculé en fonction de l'adéquation entre la nature des travaux engagés et la zone climatique où ils sont réalisés. Ainsi, les demandes de CEE concernant l'installation de chaudière à condensation seront avantagées dans les départements situés en zone climatiques froides. Inversement, la mise en place de panneaux solaires sera plus intéressante en zone climatique chaude…

Le montant moyen de CEE versé en région en 2014 s'élève à 399€ soit une augmentation de 6,5% par rapport à 2013. A noter, **Rhône-Alpes, Ile-de-France et Lorraine se distinguent à nouveau en enregistrant les 3 primes les plus élevées versées en 2014** par Primesenergie.fr : 10 462€ dans la région Rhône-Alpes, 8 506€ en Ile-de-France et 5 605€ en Lorraine.

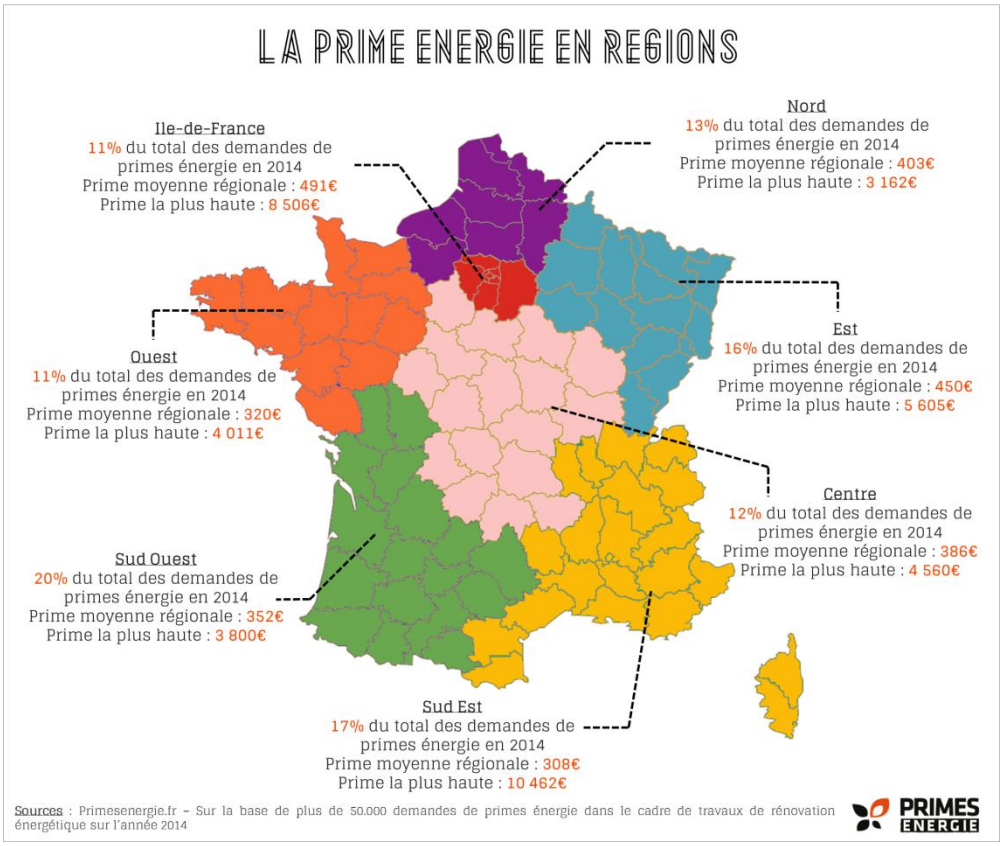

Comment bénéficier d'une prime énergie ?

Coup de pouce financier **accessible à tous sans condition de ressources**, **la prime énergie peut permettre de financer jusqu'à 20 % du montant des travaux de rénovation énergétique réalisés**.

Bonus : la prime énergie est **cumulable avec le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (CITE), l'Eco PTZ ainsi qu'avec la plupart des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique** !

Comment obtenir ma prime énergie ? Rien de plus simple ! **AVANT la signature du devis**, **faites une demande en ligne sur le site Primesenergie.fr**. Ensuite vous pouvez faire réaliser les travaux par l'artisan de votre choix en vous assurant toutefois qu'il soit bien **labellisé RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement). Une fois les travaux terminés, vous renvoyez votre dossier complet avec la facture à l'équipe Primesenergie.fr et **recevez votre remboursement en euros sous 4 semaines.**

Pour mieux comprendre le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie

Demande d'interview, organisation de reportage, éclairage complémentaire sur le dispositif ?
Nicolas Moulin, Dirigeant fondateur de Primesenergie.fr se tient à votre disposition.

A propos de Primesenergie.fr

Fondé en 2012, Primesenergie.fr est un site spécialisé dans le financement des travaux de rénovation énergétique. Il s'appuie sur le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (C2E) mis en place par les pouvoirs publics pour inciter les particuliers, les entreprises et les collectivités locales à réaliser des travaux générant des économies d'énergie par le versement d'une prime. Sur la base de ce mécanisme, Primesenergie.fr permet de réduire le coût des travaux d'économies d'énergie en reversant la valeur de la prime énergie en euros, sans condition d'utilisation. Isolation, chauffage, fenêtres... ce sont plus d'une centaine de typologies de travaux qui sont éligibles à ce dispositif. Primesenergie.fr fait partie du groupe Vos Travaux Eco, spécialisé dans le conseil en économies d'énergie, qui édite également les sites www.voseconomiesdenergie.fr, www.quelleprime.fr et www.certificatsdenergie.fr. www.primesenergie.fr.

Agence Dakota Communication - 13 rue La Fayette - 75009 Paris
Christèle SOLIS : c.solis@dakota.fr Tél. : 01 55 32 10 42
Cécile CHAPRON : c.chapron@dakota.fr Tél. : 01 55 32 10 43
Thomas SAINT-JEAN : t.saintjean@dakota.fr Tél. : 01 55 32 10 41